

Système de recouvrement direct entreprises SEPA

pour les débiteurs

Votre entreprise règle régulièrement les factures par virement dans la zone euro? Alors, le système de recouvrement direct européen en euros offre une possibilité optimale pour simplifier le traitement de vos transactions!

Vos avantages:

- **Paiements simples et ponctuels**
Vous bénéficiez d'un débit automatique des montants de vos factures, qu'elles soient uniques ou récurrentes.
- **Un standard à l'échelle européenne**
Avec le système de recouvrement direct entreprises SEPA, vous pouvez payer dans 34 pays d'Europe.
- **Vérification des mandats**
Lors de tout recouvrement, Raiffeisen vérifie s'il existe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises signé.

Informations sur le produit

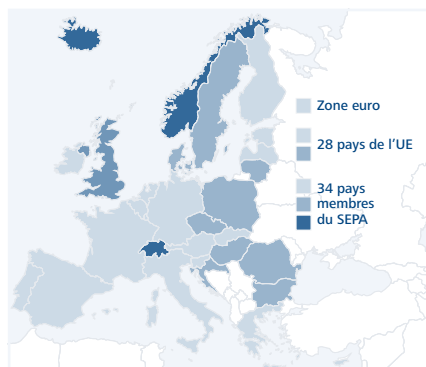
Le système de recouvrement direct entreprises SEPA se fonde sur le SEPA (Single Euro Payments Area), le trafic des paiements européen harmonisé. Le bénéficiaire du paiement déclenche le recouvrement du montant de la facture sur votre compte au moyen d'un mandat de prélèvement SEPA interentreprises. Raiffeisen effectue alors le débit et le transfert du montant, en vérifiant s'il existe déjà un mandat correspondant. Si vous n'êtes pas

d'accord avec le débit prédéterminé, vous pouvez faire rejeter le recouvrement par Raiffeisen. Une fois le débit effectué, il n'y a aucun droit à remboursement du moment que le recouvrement a été autorisée. Mais si le recouvrement n'est pas autorisé (par exemple si le mandat est invalide ou inexistant), vous avez jusqu'à 13 mois pour faire valoir votre droit au remboursement.

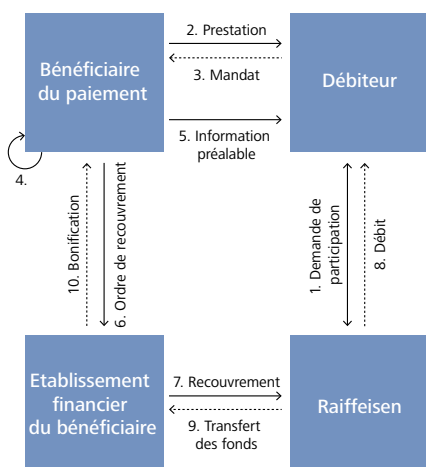
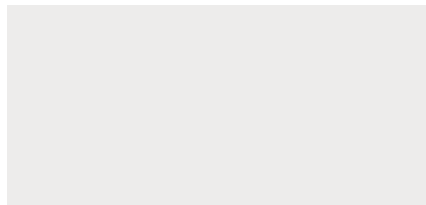
Le mandat de prélèvement SEPA interentreprises

En signant le mandat de prélèvement SEPA interentreprises, vous autorisez le bénéficiaire du paiement à recouvrer les montants de la facture depuis votre compte, et Raiffeisen à vous débiter les montants dus. Le mandat vous est soumis

par le bénéficiaire du paiement et doit lui être retourné dûment signé. Vous devez fournir à Raiffeisen les données du mandat et signaler toute modification ou révocation du mandat.



SEPA comprend 34 pays, les Etats membres de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE) ainsi que la Suisse, Monaco et Saint-Marin.



Mettre en place et traiter le système de recouvrement direct entreprises SEPA

1. A ou après l'achat d'un produit ou service, le bénéficiaire du paiement vous transmet un mandat de prélèvement SEPA interentreprises.
2. Vous communiquez les données déterminantes du mandat à Raiffeisen, ou vous lui envoyez tout simplement une copie du mandat.
3. Raiffeisen enregistre les données du mandat.
4. Vous signez une autorisation de débit Raiffeisen pour le système de recouvrement direct entreprises SEPA.
5. Vous retournez ou remettez le mandat de prélèvement SEPA interentreprises dûment signé au bénéficiaire du paiement.
6. Le bénéficiaire archive le mandat.
7. Le bénéficiaire vous annonce le débit (par exemple au moyen de la facture).
8. Le bénéficiaire envoie à son établissement financier l'ordre de recouvrement, accompagné des données afférentes au mandat.
9. L'établissement financier du bénéficiaire envoie l'ordre et les données du mandat à Raiffeisen.
10. Raiffeisen vérifie le recouvrement par rapport au mandat saisi.
11. Ensuite, Raiffeisen débite votre compte.
12. Raiffeisen transfère le montant débité à l'établissement financier du bénéficiaire du paiement.
13. Le montant est porté au crédit du bénéficiaire du paiement.

Par mandat de prélèvement SEPA interentreprises, vous signez une autorisation de débit Raiffeisen. Cela n'est nécessaire qu'une seule et unique fois par mandat (sauf en cas de modifications des données du mandat ou d'adaptation de l'autorisation de débit).

Conditions à remplir

- Vous êtes une entreprise.
- Vous possédez un compte courant Raiffeisen.
- Vous signez une autorisation de débit Raiffeisen pour l'utilisation du système de recouvrement direct entreprises SEPA, qui précise vos droits et obligations.
- Présence d'un mandat de prélèvement SEPA interentreprises par lequel vous autorisez le bénéficiaire du paiement à recouvrer des créances via prélèvement SEPA interentreprises depuis votre compte.

Renseignements/Informations complémentaires

Votre conseiller se tient à votre disposition pour élaborer avec vous une offre sur mesure. N'hésitez pas à nous contacter!

www.raiffeisen.ch